



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 65 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, présenté en application de la résolution 62/94 du 17 décembre 2007 de l'Assemblée générale, porte sur les activités menées du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008. Au cours de la période considérée, une évaluation du Fonds effectuée à la fin de la deuxième année de fonctionnement a conclu qu'il a largement atteint ses objectifs et qu'il est devenu en très peu de temps un instrument utile et impartial pour l'action humanitaire en contribuant à accélérer les interventions et répondre aux besoins et en favorisant une meilleure coordination sur le terrain et la hiérarchisation des besoins en fonction des situations.

Pour que le Fonds demeure un outil efficace, il doit être suffisamment approvisionné pour pouvoir atteindre l'objectif annuel de 500 millions de dollars fixé par l'Assemblée générale. Tous les États Membres sont encouragés à apporter des contributions au Fonds pour donner corps à l'engagement mondial pris par l'Assemblée et en solidarité avec ceux qui sont touchés par les catastrophes dans le monde.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 62/94 dans laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur un examen indépendant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires en 2008. Les conclusions et recommandations de cet examen ainsi que les activités menées par le Fonds entre le 1^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2008¹ figurent dans le présent rapport.

II. Utilisation et gestion du Fonds

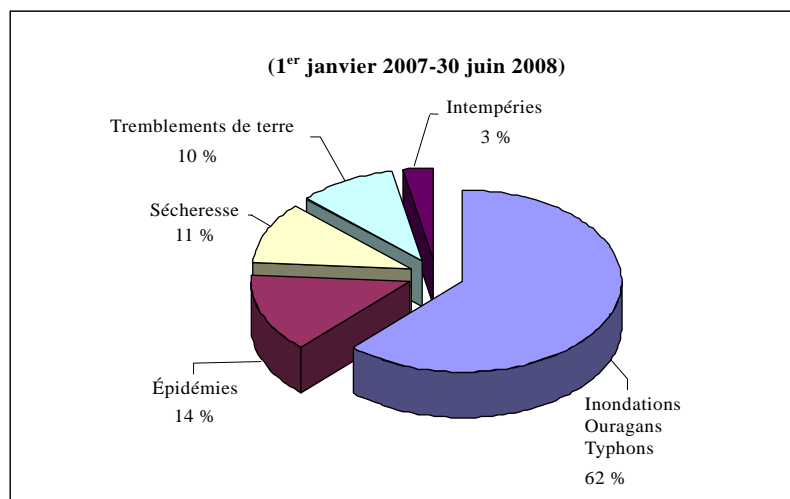
A. Fonds engagés

2. Au cours d'une période où les catastrophes naturelles dues aux intempéries et les situations d'urgence complexes prolongées sont devenues plus nombreuses, le Fonds a permis aux organisations humanitaires de s'acquitter plus efficacement de leurs responsabilités en fournissant rapidement les ressources nécessaires. Au total le Coordonnateur des secours d'urgence a approuvé approximativement 600 millions de dollars des États-Unis en faveur de 13 fonds, programmes, institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (collectivement désignés sous le terme d'« organismes ») au cours de la période considérée. Sur ce montant, 375,1 millions de dollars ont été engagés pour appuyer les interventions rapides et 224,9 millions ont été affectés aux situations d'urgence sous-financées. Les ressources engagées au titre de la composante interventions rapides représentaient 63 % du total des engagements, ce qui correspondait de manière générale au mandat du Fonds d'affecter les deux tiers de la composante dons aux interventions rapides (voir ST/SGB/2006/10).

3. En ce qui concerne les catastrophes naturelles, un montant d'environ 183,6 millions a été fourni au titre de la composante interventions rapides pour lancer les opérations humanitaires visant à faire face à plus de 50 crises dans 36 pays (voir le diagramme 1 pour la répartition des ressources en fonction des catégories de catastrophes naturelles). Environ 80 % des ressources affectées aux catastrophes naturelles étaient répartis à égalité entre l'Asie et l'Afrique. Le Fonds a fourni des ressources pour 13 des 15 appels éclair lancés en 2007, en apportant 33 % des ressources totales reçues, ce qui en fait la source de financement la plus importante pour les appels éclair auxquels il a contribué; 87 % des ressources affectées par le Fonds aux appels éclair en 2007 ont été fournis en moins de deux semaines après les appels, ce qui a permis aux partenaires d'amplifier rapidement leurs opérations.

¹ Toutes les informations financières tiennent compte des fonds approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence au 30 juin 2008.

Diagramme I
Pourcentage des ressources affectées en fonction des catégories de catastrophes naturelles



4. La composante interventions rapides a également servi à financer les besoins humanitaires essentiels dus à l'augmentation sans précédent des prix de l'alimentation. Étant donné l'ampleur de la crise et l'augmentation importante de la demande de ressources du Fonds, le Coordonnateur des secours d'urgence a constitué en mai 2008 une réserve de 100 millions de dollars pour les projets humanitaires liés à cette crise mondiale. Ces ressources permettront de faire face aux besoins non seulement dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture mais également ceux de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de la nutrition et de la logistique pour assurer une approche multisectorielle. Au cours de la période considérée dans le rapport, environ 35,1 millions de dollars de cette réserve ont été engagés et le solde a été alloué en juillet 2008. Les ressources ont été fournies conformément aux critères définis dans un document de stratégie² et à l'issue de consultations avec les organismes.

5. Les situations d'urgence complexes et les pays confrontés à des besoins humanitaires dus à divers facteurs ont bénéficié au total de 381,3 millions de dollars au titre des composantes interventions rapides et situations d'urgence sous-financées au cours de la période considérée dans le rapport. Sur les affectations faites au titre de la composante situations d'urgence sous-financées, 28 pays ont bénéficié de trois tranches de financement, 85 % des ressources étant fournis aux pays de l'Afrique subsaharienne. Les affectations effectuées au titre de la composante situations d'urgence sous-financées ont permis d'appuyer les activités humanitaires dans le cadre des interventions existantes, y compris plusieurs programmes en faveur des réfugiés. Ainsi par exemple le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a mis à profit les ressources fournies par le Fonds pour améliorer les conditions de vie et la sécurité physique de quelques 27 000 réfugiés du Myanmar au Bangladesh en remplaçant 85 refuges délabrés et en fournissant des services

² Voir : CERF's Response to the Effects of the Current Food Price Crisis – Criteria and Considerations (Dispositions prises par le Fonds pour faire face aux conséquences de la crise actuelle des prix de l'alimentation - Critères et considérations), mai 2008.

essentiels en matière de santé, de nutrition et de protection. Ces ressources ont permis d'assurer la fourniture ininterrompue de services de santé et de nutrition, ce qui a débouché sur une couverture accrue, ainsi que de services de suivi de la protection pour 15 à 20 cas en moyenne par jour. D'après un rapport du coordonnateur résident au Bangladesh, les ressources fournies par le Fonds ont permis au HCR de montrer des résultats concrets et de convaincre les donateurs d'apporter une assistance continue à ses activités.

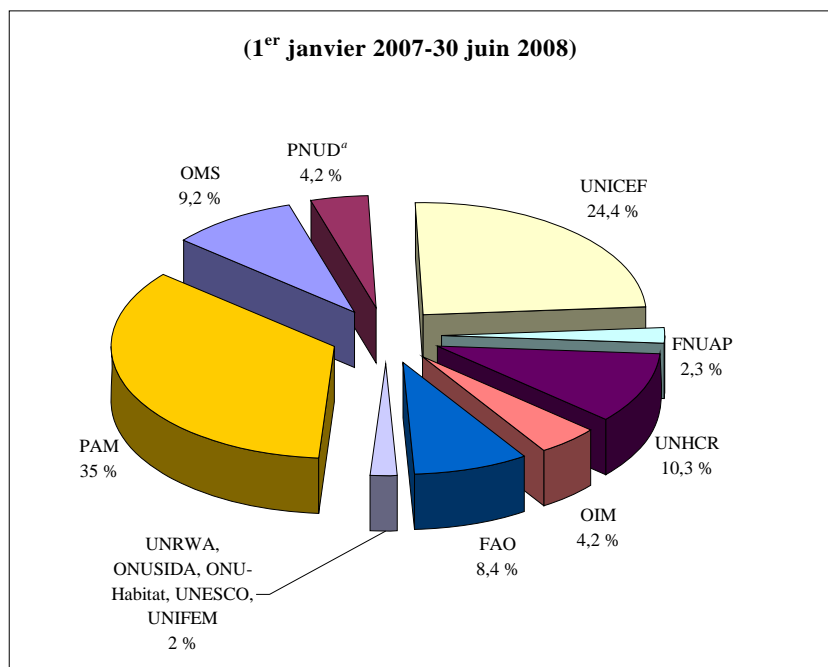
6. Le guichet prêts du Fonds, qui était la composante initiale du Fonds lors de sa création en 1991 en tant que fonds autorenouvelable, continue de servir de facilité de trésorerie lorsque des ressources provenant d'autres sources sont annoncées mais ne sont pas encore reçues. Au cours de la période considérée, plus de 71 millions de dollars ont été fournis sous forme de prêts à des organismes dans deux pays (voir l'annexe III du présent rapport). En 2007, six organismes des Nations Unies ont sollicité des prêts pour pouvoir poursuivre leurs activités au Soudan, certains de ces prêts ayant permis de faire la soudure entre les contributions annoncées par les donateurs et la réception des ressources affectées aux projets financés au titre du Fonds humanitaire commun. En 2008 le Programme alimentaire mondial (PAM) a demandé un prêt pour appuyer ses programmes dans les pays particulièrement exposés en raison de l'augmentation des prix de l'alimentation.

B. Principales réalisations compte tenu des objectifs³

7. Le Fonds a été mis en place pour pouvoir intervenir de manière plus prévisible et en temps voulu en cas d'urgence humanitaire, les objectifs étant de promouvoir des mesures et des interventions rapides pour réduire les pertes en vies humaines, de renforcer les interventions lorsque le facteur temps était décisif et de renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées, sur la base des besoins avérés et des priorités définies sur le terrain (Voir la résolution 60/124 de l'Assemblée générale). Pour appuyer ces objectifs, le Fonds a accordé des ressources aux organismes exécutant des programmes humanitaires dans 60 pays au cours de la période considérée (voir l'annexe II). Les diagrammes 2 et 3 indiquent l'affectation des ressources du Fonds par organisme et par secteur.

³ La présente partie comprend un résumé des activités financées. Des informations plus détaillées figurent sur le site Internet du Fonds (<http://cerf.un.org>).

Diagramme II
Pourcentage des ressources fournies par le Fonds, par organisme



^a Les ressources affectées au PNUD comprennent les dons fournis à des partenaires comme le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU.

8. Les partenaires humanitaires, y compris les organisations non gouvernementales et les gouvernements en tant que bénéficiaires indirects, ont utilisé les ressources fournies par le Fonds pour mener à bien des activités d'importance vitale et améliorer l'accès aux populations touchées. Le Fonds a été particulièrement efficace dans le lancement de services humanitaires communs essentiels pour les opérations de secours. En 2007, à Madagascar, les ressources fournies par le Fonds ont permis au PAM d'assurer des services aériens d'aide humanitaire pour faciliter l'accès aux bénéficiaires lorsque de graves inondations causées par plusieurs cyclones et tempêtes tropicales avaient rendu les routes impraticables. D'après un rapport fourni par le coordonnateur résident à Madagascar, ces services aériens ont permis à 14 000 bénéficiaires de recevoir plus de 130 tonnes de produits alimentaires et non alimentaires au cours d'une période de quatre semaines. D'autres services financés par le Fonds étaient la mise en place de cellules groupées de logistique pour la fourniture coordonnée de l'assistance et de services de télécommunications et de sécurité aux partenaires humanitaires.

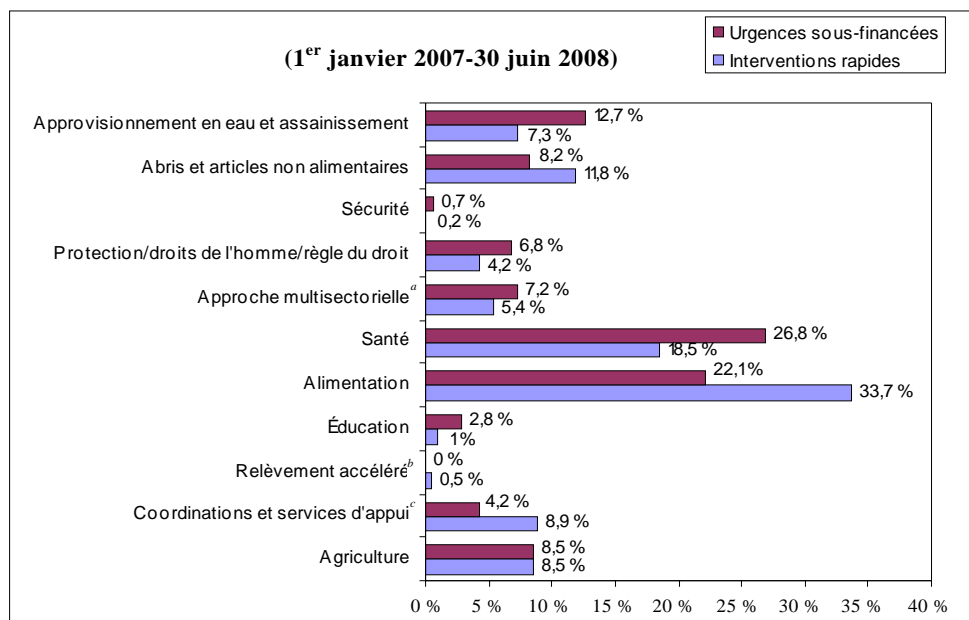
Promotion des interventions rapides

9. Le Fonds a été utilisé pour lancer et appuyer les opérations de secours en cas d'urgence soudaine ou de détérioration rapide d'une crise existante. Lorsque le cyclone Nargis avait frappé Myanmar en mai 2008, une tranche initiale des ressources du Fonds a été approuvée dans les 24 heures qui ont suivi la réception de la demande de dons, ce qui a permis aux organismes d'apporter une assistance

rapidement. Au total 22,4 millions de dollars ont été prélevés sur ce Fonds pour cette situation d'urgence au cours de la période considérée. L'OIM, entre autres organismes, a obtenu des ressources du Fonds pour créer 10 dispensaires temporaires de soins de santé primaires et fournir des abris et des articles non alimentaires à 120 000 personnes dans la région touchée. Jusqu'ici l'OIM a apporté une assistance sanitaire à des milliers de personnes au Myanmar grâce à ses équipes médicales mobiles, ce qui a permis de sauver de nombreuses vies dans les zones où les infrastructures sanitaires existantes étaient endommagées, inaccessibles ou surchargées.

10. À la suite de deux tempêtes tropicales graves en République Dominicaine à la fin de 2007, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a reçu une partie d'une affectation de 3,9 millions de dollars du Fonds pour mener des travaux de nettoyage des décombres et d'autres activités similaires afin de venir en aide aux familles revenant dans les zones touchées et d'améliorer les points d'accès emportés ou endommagés par les pluies prolongées et les inondations. En partenariat avec les autorités nationales et les organisations non gouvernementales locales et avec la participation directe des communautés touchées, le PNUD a contribué à améliorer l'accès aux zones les plus gravement touchées grâce à la remise en état de 320 kilomètres de routes, au nettoyage des principales canalisations, au renforcement des berges des fleuves et à l'enlèvement de la boue et des décombres dans les écoles et les hôpitaux. La mise en œuvre de ces activités a eu des effets induits, à savoir la fourniture de revenus de base temporaires à près de 2 000 familles gravement touchées. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a également obtenu des ressources dans le cadre de cette crise pour minimiser les risques de maladies transmissibles causées par les difficultés d'accès à l'eau salubre et aux soins de santé. En partenariat avec les autorités sanitaires et les organisations communautaires locales, un système de veille épidémiologique a été mis en place dans les refuges temporaires, des nécessaires pour les activités d'assainissement d'urgence et pour les analyses de laboratoire et de médecine ont été distribués et des épidémiologistes ont mis en place des mesures de lutte et fourni des soins essentiels. Plus de 112 000 ont bénéficié de ces activités et un début d'épidémie de leptospirose dans les zones touchées par les inondations a été jugulé avec succès.

Diagramme III
**Pourcentage des ressources fournies par le Fonds,
 par composante et par secteur**



^a L'approche multisectorielle est la principale source de financement des programmes d'assistance aux réfugiés.

^b Le relèvement accéléré comprend deux projets de nettoyage après le tremblement de terre au Pérou et une assistance d'urgence à la suite d'une grave crise due à un hiver particulièrement rigoureux au Tadjikistan.

^c La coordination et les activités d'appui comprennent le financement des services communs comme la logistique et l'appui aérien humanitaire ainsi que le déminage.

11. Au lendemain des troubles civils consécutifs aux élections présidentielles au Kenya en décembre 2007, une première tranche d'une affectation de 7 millions de dollars du Fonds a permis au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) de mettre en place un mécanisme de coordination rapide qui a assuré une approche multisectorielle pour répondre aux besoins des victimes de violences sexistes. Ces ressources ont également permis l'achat de trousse de secours pour les victimes de viol dans toutes les zones touchées, ce qui a permis d'aider 400 000 personnes et d'appuyer les besoins en soins de santé procréative des populations déplacées, y compris les soins obstétricaux d'urgence. Au Soudan, lorsque des opérations militaires de grande envergure en mai 2008 ont détruit la ville d'Abyei, le Fonds a fourni plus de 5 millions de dollars pour répondre aux besoins urgents de plus de 50 000 personnes déplacées. Les efforts déployés par les partenaires humanitaires pour faire face à cette crise se poursuivent.

12. Grâce à l'accélération des approbations – à moins de trois jours en moyenne pour les demandes de dons pour les interventions rapides⁴ – le Fonds a permis aux

⁴ Il s'agit du délai entre la présentation finale d'une demande de dons émanant du terrain et l'approbation du Coordonnateur pour les secours d'urgence. Ce délai est particulièrement important car souvent les organismes utilisent leurs réserves internes ou réaffectent des

organismes d'intervenir rapidement dans les crises où le facteur temps était décisif. Un exemple remarquable est l'intervention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 2007 pour lutter contre une vague de sauterelles qui se propageait rapidement au Yémen grâce à un don de 2,4 millions de dollars du Fonds, approuvé par le Coordonnateur des secours d'urgence en 24 heures. Une intervention rapide était nécessaire pour prévenir les dommages aux moyens de subsistance et empêcher les sauterelles de se propager dans les pays voisins, ce qui aurait gravement affecté la situation déjà difficile de la sécurité alimentaire et qui aurait pu coûter des centaines de millions de dollars en assistance. Grâce aux ressources fournies par le Fonds, la FAO a pu lutter contre la propagation des sauterelles dès le début; c'était la première fois de son histoire qu'elle a pu arrêter la propagation des sauterelles à temps. Auparavant les ressources financières n'étaient jamais arrivées dans les délais voulus.

13. Un autre exemple d'intervention où le facteur temps était décisif était le programme exécuté par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour lutter contre une grave épidémie de rougeole touchant plus de 3 000 personnes en République populaire démocratique de Corée en 2007. En partenariat avec l'OMS, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le gouvernement, l'UNICEF a mené une campagne nationale de vaccination d'urgence avec un montant de 3,1 millions de dollars fourni par le Fonds. L'exécution de ce projet à temps a été renforcée grâce à la réserve propre de l'UNICEF pour les secours d'urgence qui a permis de commencer immédiatement la campagne de vaccination en attendant que les ressources du Fonds soient décaissées. Quelque 16 millions de personnes, dont 6 millions d'enfants de moins de 15 ans, ont été vaccinés en huit semaines, ce qui en a fait la campagne la plus efficace du monde sur le plan de la rapidité de l'intervention et du succès dans l'arrêt de l'épidémie. Les partenariats existants et l'accès aux conseils techniques ainsi que la confirmation immédiate des ressources du Fonds ont facilité cette intervention.

Renforcer les opérations dans les interventions sous-financées

14. Le Fonds a permis non seulement de répondre à des besoins humanitaires pressants dans les situations d'urgence sous-financées dans des pays bénéficiant ou non d'appels globaux⁵ mais également d'attirer l'attention sur les crises humanitaires « oubliées ». L'exemple le plus frappant est celui de la République centrafricaine. Après avoir obtenu des allocations au titre de la composante situations d'urgence sous-financées en 2006, la République centrafricaine a de nouveau reçu 6,8 millions de dollars au titre des dons pour les situations d'urgence sous-financées en 2007, ce qui représente environ 10 % des ressources reçues par rapport aux besoins dans l'appel global et la deuxième source la plus importante de financement. D'après un rapport du coordonnateur de l'action humanitaire en République centrafricaine, les ressources fournies par le Fonds ont permis aux

ressources existantes pour faire face au délai entre l'approbation des ressources du Fonds et leur décaissement. Le temps nécessaire au traitement des approbations de fonds pour les interventions rapides est passé de 5,3 jours en moyenne en 2006 à 3,4 jours en 2007 et à 2,7 jours en 2008. Des tendances similaires à l'accélération peuvent être également notées pour la composante situations d'urgence sous-financées.

⁵ Voir *Procédures du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires concernant les allocations de dons dans les situations d'urgence sous-financée*, janvier 2008.

organismes et aux organisations non gouvernementales d'apporter une assistance d'importance vitale à plus de 1,2 million de personnes. Grâce au financement apporté par le Fonds et au renforcement de la direction et de la coordination de l'action humanitaire, les organismes ont pu faire comprendre aux donateurs la gravité des crises humanitaires et faire la preuve de leurs capacités d'intervention, ce qui leur a permis d'obtenir des ressources supplémentaires importantes. En conséquence la République centrafricaine a obtenu une assistance humanitaire plus importante en 2007 qu'au cours des quatre années précédentes considérées ensemble. Si la situation humanitaire demeure grave, il n'a pas été nécessaire d'accorder à ce pays une allocation au titre des situations d'urgence sous-financées en 2008 grâce à l'assistance croissante apportée régulièrement par les donateurs.

15. La composante situations d'urgence sous-financées a également contribué à une meilleure répartition des niveaux de financements sectoriels dans le cadre d'appels globaux mieux financés en apportant des ressources à des activités d'importance vitale sous-financées pour fournir une intervention plus globale. Ainsi par exemple le Fonds a fourni des ressources au Tchad, où malgré un appel global financé de manière satisfaisante, le caractère prévisible des ressources pour certains secteurs clefs était limité. Le Fonds a permis de mener à bien des activités de protection et de sécurité qui n'auraient pas pu être financées autrement malgré leur importance cruciale pour l'intervention globale.

C. Administration et gestion du Fonds

16. Le Coordonnateur des secours d'urgence en sa qualité de Directeur du Fonds (Voir les résolutions 46/182 et 60/124 de l'Assemblée générale) sera assisté par un secrétariat, ainsi que par d'autres services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Voir ST/SGB/2006/10). Le secrétariat du Fonds non seulement évalue et traite 500 propositions approximativement par an, mais il s'acquitte aussi de nombreuses autres tâches, notamment la formation et les conseils sur la présentation des demandes, l'information du public, la coordination interinstitutions, l'appui au Groupe consultatif, les réunions d'information à l'intention des États Membres et la présentation de rapports, l'administration du budget, la gestion des bases de données et du site Internet ainsi que l'élaboration de politiques et de directives. Compte tenu de la première année de fonctionnement ainsi que des recommandations du Groupe consultatif, le secrétariat du Fonds a créé en 2007 sept nouveaux postes qui s'ajoutent aux cinq postes existants.

17. Le Groupe consultatif s'est réuni trois fois au cours de la période considérée dans le rapport pour fournir des directives et des conseils sur l'utilisation et l'impact du Fonds et en examiner le fonctionnement. Il a pris note des besoins toujours plus nombreux qui exercent des pressions croissantes sur les outils de financement des interventions humanitaires tels que le Fonds et il a souligné l'importance des relations d'interdépendance entre les divers éléments de la réforme humanitaire et d'une collaboration plus grande entre les partenaires pour répondre à ces besoins. Le Groupe consultatif a continué à recommander d'étudier les moyens de promouvoir une participation plus grande des organisations non gouvernementales du fait que leur contribution n'est pas aussi importante qu'il aurait été souhaitable. Enfin il a souligné la nécessité de renforcer la capacité du secrétariat du Fonds, qui compte actuellement 12 postes, pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions et de réaliser le potentiel du Fonds dans le cadre plus large du financement des

interventions humanitaires. Conformément au mandat du Groupe consultatif, un tiers des sièges seront renouvelés à l'automne 2008.

18. Les consultations avec les organismes sur l'utilisation et la gestion du Fonds se poursuivent régulièrement par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations et du groupe interinstitutions du Fonds, présidé par le Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York, qui constitue un forum utile pour l'examen des questions de politique et de fonctionnement concernant le Fonds. Vingt-cinq réunions interinstitutions se sont tenues au cours de la période considérée dans le rapport. Les principales réalisations du groupe sont la mise au point définitive des directives sur les « critères d'importance cruciale », les demandes présentées par les régions, les directives concernant les demandes de dons pour les services et le matériel de télécommunications d'urgence, les procédures d'allocation de ressources aux interventions sous-financées et la stratégie des allocations du Fonds lors de la crise des prix de l'alimentation.

19. Outre le groupe interinstitutions du Fonds, une équipe spéciale pour le partenariat a été mise en place en juin 2007 pour examiner les questions concernant les modalités de partenariat entre les organismes et les partenaires d'exécution en vue d'améliorer le caractère prévisible et la fourniture en temps utile des ressources du Fonds. Si l'équipe spéciale poursuit encore ses travaux, elle a néanmoins accompli trois réalisations importantes : l'élaboration d'un tableau décrivant le cadre administratif des organismes en vue d'accords de partenariat, la formulation de plusieurs recommandations axées sur le renforcement des partenariats grâce à l'amélioration des communications et de la formation et à des modalités améliorées d'accords auxiliaires et de décaissements, et enfin le développement des moyens d'échange d'informations entre les organismes et les organisations non gouvernementales. Suite aux activités menées par l'équipe spéciale, plusieurs organismes ont entrepris d'examiner et d'améliorer leurs accords de partenariat. Le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations a également examiné les questions de partenariat concernant le Fonds à sa réunion de juin 2008 afin de fournir des directives; une réunion de suivi du Comité permanent interorganisations chargée d'examiner les questions de partenariat dans le contexte plus large du financement des interventions humanitaires est prévue en novembre 2008. Ses activités complètent celles du Dispositif mondial d'aide humanitaire.

III. Évaluation du Fonds à la fin de la deuxième année de fonctionnement

20. Comme l'Assemblée générale le lui demandé (voir la résolution 60/124), le Secrétaire général a procédé à un examen indépendant à la fin de la deuxième année de fonctionnement du Fonds. Le rapport d'évaluation complet est disponible sur le site Internet du Fonds. Les parties ci-après résument les renseignements généraux, les principales conclusions et recommandations et elles se fondent sur le texte du rapport d'évaluation. Du fait que le rapport d'évaluation n'a été distribué officiellement qu'en septembre 2008, il n'a pas été possible d'examiner les conclusions et recommandations avec les principales parties prenantes, notamment les organismes, les coordonnateurs de l'action humanitaire/coordonnateurs résidents et les autres partenaires (voir la partie III.D ci-après pour les étapes suivantes).

A. Renseignements généraux

21. L'évaluation du Fonds à la fin de la deuxième année de fonctionnement a été effectuée au cours de la première moitié de 2008 par une équipe de quatre consultants indépendants. Cette équipe a porté son attention principalement sur les domaines définis dans la résolution de l'Assemblée générale, à savoir l'évaluation de la composante dons et de l'élément renouvelable du Fonds, son administration, les critères d'allocation des ressources, les mesures et les interventions qu'il a appuyées et sa capacité à atteindre ses objectifs. L'équipe a employé de nombreuses méthodes différentes pour recueillir et évaluer les informations, notamment des entrevues avec les parties prenantes intéressées, l'examen d'ensemble des diverses perceptions des principaux aspects du Fonds, des visites sur le terrain dans sept pays (Afghanistan, Bangladesh, Haïti, Pérou, République démocratique du Congo, République dominicaine et Soudan), des entretiens téléphoniques avec sept autres pays (Bolivie, Éthiopie, Mozambique, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, Somalie et Tchad) ou des examens au siège sur ces pays, l'examen de 66 projets concernant les pays retenus.

22. Cette évaluation s'est heurtée à plusieurs contraintes, en particulier la difficulté d'attribuer les résultats directement au Fonds, étant donné que les dons du Fonds représentent généralement une fraction des besoins, ainsi que la brièveté de la période sur laquelle porte l'évaluation, le Fonds n'ayant que deux années d'existence. Du fait que le Fonds fait partie de la réforme des interventions humanitaires, l'examen des relations d'interdépendance entre les différents éléments de la réforme a permis à l'équipe d'évaluer la contribution apportée par le Fonds aux interventions humanitaires et au programme général de réformes.

B. Principales conclusions de l'évaluation

23. L'équipe d'évaluation a conclu que le Fonds s'est révélé un outil important et impartial qui est devenu en très peu de temps un élément essentiel de l'action humanitaire internationale et qui complète les autres mécanismes de financement des interventions humanitaires. Il a contribué à accélérer les interventions et à accroître la couverture des besoins et il a également servi de catalyseur pour améliorer la coordination sur le terrain et la définition des priorités en fonction des besoins avérés. Le Fonds doit cependant relever plusieurs défis pour continuer à atteindre ses objectifs.

Impact des composantes dons et prêts

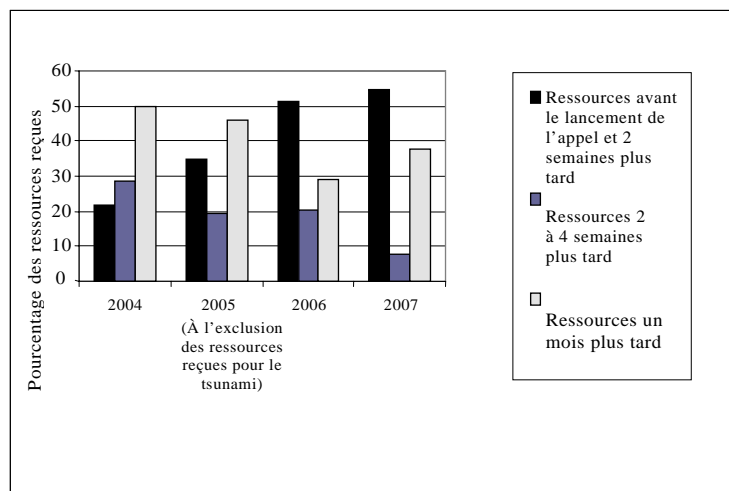
24. L'équipe d'évaluation a examiné le fonctionnement du Fonds compte tenu de ses objectifs et a noté qu'il avait réalisé des progrès considérables pour améliorer la rapidité de l'intervention initiale face aux situations d'urgence soudaines et remédier aux inégalités dans le financement des interventions humanitaires pour faire face aux crises « négligées ».

25. En ce qui concerne la composante interventions rapides, les parties prenantes ont généralement reconnu qu'elle constituait un instrument supplémentaire utile et avantageux au financement des interventions humanitaires étant donné sa capacité d'accélérer celles-ci, comme en témoigne la contribution du Fonds au financement des appels éclair dans les premières semaines après une catastrophe (voir

diagramme 4). Le pourcentage des ressources reçues rapidement pour un appel (jusqu'à deux semaines après son lancement) est passé de 21 % en 2004 à 55 % en 2007.

Diagramme IV

Rapidité du financement aux appels éclair, en pourcentage du total des ressources reçues



26. Si la composante interventions rapides s'est révélée particulièrement efficace dans les interventions en cas de crises de grande ampleur, son utilisation dans les crises d'importance moins grande, où les besoins et ressources étaient limités, était moins rapide et évidente. L'équipe d'évaluation a recommandé de définir clairement le rôle du Fonds dans les interventions face aux situations d'urgence de faible ampleur compte tenu des avantages comparatifs offerts par les autres mécanismes de financement comme le Fonds d'urgence pour les catastrophes de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui convient mieux à ces interventions. D'autres questions affectant la composante interventions rapides sur lesquelles l'équipe d'évaluation a attiré l'attention portaient notamment sur la capacité existante d'exécution sans retard (voir par. 34 ci-après).

27. S'agissant du caractère prévisible et équitable du financement des opérations d'urgence sous-financées, l'équipe d'évaluation a conclu que le Fonds s'était imposé comme un mécanisme de financement impartial des opérations humanitaires. Grâce aux visites sur le terrain et aux entrevues susmentionnées, l'équipe d'évaluation a conclu que le Fonds était généralement considéré comme ayant contribué au financement des interventions en faveur des crises « oubliées ». Le fait que les appels globaux ont été financés à hauteur de 72 %, pourcentage sans précédent au cours de la décennie écoulée, montre également que le Fonds a eu un effet positif sur le caractère prévisible des ressources. L'équipe d'évaluation a noté plusieurs exemples illustrant la façon dont les ressources du Fonds avait joué un rôle important dans la fourniture aux communautés d'une assistance vitale et des services de protection tout en attirant l'attention en même temps sur ces crises qui perdurent.

28. La composante interventions sous-financées a certes permis de renforcer les opérations humanitaires dans les crises chroniques, mais l'équipe d'évaluation a souligné certains domaines auxquels il faudrait apporter des améliorations, notamment la transparence du processus de prise de décisions dans les interventions sous-financées et l'utilisation des données. Elle a également recommandé de rebaptiser la composante interventions sous-financées en composante « crises prolongées sous-financées ».

29. S'agissant de la composante prêts, l'équipe d'évaluation a noté que si le niveau général d'utilisation n'était pas affecté par l'introduction de la composante dons, un petit nombre seulement de pays ou d'organismes ont sollicité des prêts. Elle a recommandé la relance de la composante prêts en développant potentiellement son utilisation par les pays, en simplifiant le processus administratif de demandes de prêts à court terme, y compris la modification de la pratique actuelle qui consiste à demander aux organismes de fournir une lettre d'engagement. L'équipe d'évaluation a également noté que les utilisations potentielles de cette composante n'ont pas été suffisamment étudiées et elle a recommandé de recourir à la composante prêts pour financer les services communs, tels que la logistique ou les projets liés à la sécurité, pour lesquels les coûts sont recouverts lorsque les partenaires utilisent ces services.

Rapidité du financement

30. L'évaluation a porté sur plusieurs aspects de la rapidité du financement par le Fonds : les délais nécessaires à l'élaboration des propositions sur le terrain, à l'approbation des demandes par le Coordonnateur des secours d'urgence et au décaissement des fonds par le Bureau du Contrôleur, à la fourniture des fonds par les organismes aux partenaires d'exécution (le cas échéant) et à l'envoi de l'assistance aux communautés touchées par les catastrophes. Ces questions sont examinées ci-après.

31. L'équipe d'évaluation a noté que dans certains cas l'élaboration des propositions sur le terrain prenait beaucoup de temps, et a attiré l'attention sur les cas du Soudan et du Mozambique où il a fallu trois semaines pour présenter les propositions finales au Coordonnateur des secours d'urgence. Afin d'améliorer la rapidité des demandes de dons émanant des coordonnateurs de l'action humanitaire ou coordonnateurs résidents, l'équipe d'évaluation a recommandé l'établissement d'une « enveloppe » par le Coordonnateur des secours d'urgence dès les premiers jours suivant une catastrophe pour éviter de devoir formuler et présenter de nouvelles demandes de dons avec les montants appropriés. La formation et l'assistance apportée aux coordonnateurs de l'action humanitaire ou coordonnateur résidents et aux équipes de pays par le bureau de pays (le cas échéant) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ou par le déploiement d'une équipe d'appui renforcé ont été considérées comme essentielles pour assurer une approche fondée sur les besoins, rapide et transparente de l'élaboration et de l'examen des propositions.

32. S'agissant de la rapidité avec laquelle le Secrétariat de l'ONU traite les demandes de dons, à savoir l'évaluation et l'approbation des propositions, la contresignature des mémorandums d'accord et le décaissement des fonds aux organismes, l'équipe d'évaluation a noté des améliorations progressives. La mise en

œuvre d'un mémorandum d'accord général⁶ peut contribuer à accélérer ce processus. En ce qui concerne les décaissements, l'équipe d'évaluation a considéré que si leur rapidité s'était améliorée, leur exécution demeurerait inégale car à son avis, le Bureau du Contrôleur n'était pas conçu pour s'occuper des opérations d'urgence, ce qui a parfois occasionné des retards.

33. L'équipe d'évaluation a noté que des retards se produisaient dans le décaissement des fonds par les organismes à leur bureau de pays puis aux partenaires d'exécution⁷. Les retards dans la fourniture de ressources aux organisations non gouvernementales étaient imputables à la négociation des aspects administratifs des accords de partenariat avec les organismes qui apparemment étaient souvent conclus au cas par cas. Les organisations non gouvernementales ont fait observer que les frais généraux n'étaient pas pris en compte de manière systématique, et que dans certains cas les coûts administratifs appropriés n'étaient pas pris en charge par les organismes pour l'exécution de projets financés par le Fonds. L'équipe d'évaluation a recommandé aux organismes de veiller à ce qu'il y ait des accords uniformes pour la fourniture de frais généraux aux organisations non gouvernementales, d'améliorer la rapidité en accordant des autorisations préalables aux organisations non gouvernementales nationales et internationales compétentes, en fournissant les fonds aux organisations non gouvernementales dans un délai déterminé (en jours) et en publiant des tableaux d'exécution comme l'a fait le secrétariat du Fonds.

34. S'agissant de la fourniture rapide des ressources du Fonds aux bénéficiaires, l'équipe d'évaluation a noté qu'elle était étroitement tributaire de la capacité d'intervention préexistante de chaque organisme dans chaque pays, indépendamment de la rapidité des décaissements effectués par le Fonds. Ce dernier a aidé les organismes à intervenir rapidement s'ils en étaient déjà capables. De faibles capacités sur le terrain, l'inaptitude à trouver des partenaires d'exécution et le retard dans les achats dus à des systèmes internes pesants étaient certains des facteurs signalés par l'équipe d'évaluation qui ont retardé les interventions et réduit l'efficacité du financement par le Fonds. L'équipe d'évaluation a estimé que lorsque les organismes utilisaient les ressources du Fonds en association avec leurs propres réserves d'urgence et que lorsque des fonds communs complémentaires, comme les fonds humanitaires communs, existaient, l'efficacité des interventions de l'organisme et celles du Fonds était sensiblement améliorée. L'équipe d'évaluation a recommandé que lors de l'évaluation des propositions, le Fonds prenne en considération la capacité d'intervention de l'organisme demandeur.

⁶ À l'heure actuelle, les mémorandums d'accord sont signés en fonction des dons. Un mémorandum d'accord général a été distribué aux organismes pour examen en 2008.

⁷ Les organismes ont fait observer qu'une distinction devait être établie dans la fourniture de ressources aux organisations non gouvernementales selon qu'il s'agissait de programmes ou de projets. Pour les organismes exécutant des programmes, les fonds provenant de diverses sources sont mis en commun, et il est donc difficile d'évaluer la rapidité des décaissements aux partenaires d'exécution par une source de financement donnée.

Processus de demande sur le terrain

35. Par suite de l'accent mis sur la prise de décision sur le terrain⁸, l'équipe d'évaluation a noté que le Fonds avait joué un rôle de catalyseur en renforçant l'efficacité du système d'interventions humanitaires compte tenu des ressources fournies. En rapprochant la définition des priorités des bénéficiaires il a été possible de limiter les chevauchements, d'attirer l'attention sur la diversité des besoins spécifiques des populations touchées et de promouvoir la prise de décisions fondées sur des besoins avérés en fonction d'évaluations communes ou coordonnées des besoins. Du fait que les organismes doivent déterminer les priorités et les justifier auprès de leurs « pairs » (plutôt que de collecter des fonds), la définition des priorités est devenue une entreprise commune, consensuelle et performante. Ce processus est différent de celui où plusieurs organismes demandent chacun de leur côté à plusieurs donateurs de financer des projets

36. L'équipe d'évaluation a également noté que le fonctionnement du Fonds sur le terrain a eu des conséquences importantes sur l'amélioration de la coordination, en particulier parmi les acteurs des Nations Unies et entre le système des Nations Unies et les gouvernements hôtes. Le Fonds a contribué à renforcer la crédibilité des interventions des Nations Unies du fait que celles-ci ont pu déployer « leurs propres ressources » et devenir un partenaire plus fiable du gouvernement touché, en particulier lorsque les interventions nationales étaient limitées par l'ampleur de la catastrophe. Dans plusieurs cas, tout particulièrement en Afghanistan et en Éthiopie, les gouvernements ont joué un rôle important dans le fonctionnement du Fonds et dans la définition des besoins. Des relations renforcées et une coordination améliorée ont permis à leur tour l'amélioration de la hiérarchisation des besoins et du ciblage. Toutefois la coordination avec les organisations non gouvernementales laisse encore à désirer dans la plupart des pays et l'équipe d'évaluation a noté que le Fonds n'avait pas contribué à apporter des améliorations dans ce domaine.

37. C'est à l'occasion des demandes émanant du terrain que l'imbrication du Fonds et des autres éléments de la réforme des interventions humanitaires est évidente et que des évaluations peuvent être faites sur les interactions entre les divers éléments de la réforme. L'équipe d'évaluation a souligné que le fonctionnement du Fonds et le déroulement efficace des réformes reposaient essentiellement sur les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire. Dans des pays comme la République démocratique du Congo et le Soudan, une direction humanitaire énergique a renforcé des outils comme le Fonds et les groupes. Dans ces cas-là le Fonds a eu des conséquences positives sur le rôle des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire et leur position dans la promotion des discussions sur la hiérarchisation des besoins et l'action commune. Cependant dans des catastrophes soudaines où les coordonnateurs résidents ont dû assumer au pied levé la coordination de l'assistance humanitaire sans connaissances préalables ni assistance institutionnelle suffisante, le fonctionnement du Fonds laissait à désirer et l'exécution des autres éléments de la réforme avait aggravé la confusion et les conflits. L'équipe d'évaluation a recommandé de renforcer les responsabilités des coordonnateurs résidents et

⁸ Sous la direction des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, les organismes élaborent des projets qui seront financés en fonction des besoins évalués et de la capacité d'exécution.

coordonnateurs de l'action humanitaire et de déployer des équipes d'appui renforcé pour les aider à s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions.

38. L'équipe d'évaluation a examiné l'utilisation des groupes ou secteurs en ce qui concerne le Fonds et elle a noté que l'allocation transparente des ressources dépendait étroitement du bon fonctionnement des mécanismes de coordination des groupes ou secteurs. Elle a attiré l'attention sur les exemples illustrant la façon dont l'utilisation des groupes ou secteurs avait permis aux partenaires d'élaborer une stratégie commune pour assurer la couverture la plus large possible des besoins compte tenu des ressources disponibles ainsi que sur des exemples de transparence limitée dans l'identification des projets, les réunions ayant été organisées à la dernière minute pour examiner les priorités de financement avec un nombre limité de partenaires. Un processus de prise de décision transparent et amélioré reposait sur l'impartialité et l'objectivité de la direction groupée qui dépendait souvent de l'organisme chef de file. L'équipe d'évaluation a recommandé que les réunions des groupes ou secteurs soient présidées par des représentants n'ayant pas de responsabilité de gestion, en particulier lors de l'examen de l'allocation des ressources du Fonds. Si ce n'était pas possible, l'équipe d'évaluation a recommandé que les dirigeants des groupes ou secteurs envisagent d'inviter leurs codirigeants ou d'autres membres à présider les discussions sur le financement.

39. S'agissant des partenariats entre les organismes et les organisations non gouvernementales, l'équipe d'évaluation a estimé que dans les pays bénéficiaires des ressources du Fonds, les parties prenantes sur le terrain s'accordaient à reconnaître que la participation des organisations non gouvernementales aux discussions sur le financement n'était pas essentielle du fait qu'elles n'avaient pas accès aux ressources du Fonds. L'équipe d'évaluation a souligné plusieurs façons dont les organisations non gouvernementales pouvaient participer plus utilement au Fonds, en jouant un rôle actif dans le processus de prise de décision et en recevant les ressources des organismes de façon plus rapide et prévisible avec des coûts de transaction moins élevés. L'équipe d'évaluation a également encouragé le recours plus fréquent aux fonds d'intervention d'urgence dans les crises prolongées et elle a également encouragé le Fonds à contribuer régulièrement à de tels mécanismes pour permettre à de petites initiatives locales, généralement exécutées par les organisations non gouvernementales, d'obtenir un financement. La promotion des Principes de partenariat entre les Nations unies et les partenaires extérieurs a été également encouragée.

Administration et gestion du Fonds

40. L'équipe d'évaluation a estimé que le secrétariat du Fonds avait effectué un travail remarquable dans le lancement du Fonds, malgré un personnel limité et des bureaux insuffisants. L'assistance du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, tant au siège qu'au niveau du pays, était essentielle à cette réussite. L'équipe d'évaluation a souligné que, pour pouvoir continuer à gérer le Fonds de manière satisfaisante et à s'acquitter d'un nombre croissant de tâches, le secrétariat du Fonds avait besoin d'un personnel en nombre suffisant, doté de l'expérience et de l'ancienneté voulues pour conseiller le Coordonnateur des secours d'urgence et dialoguer efficacement avec les parties prenantes intéressées. L'équipe d'évaluation a spécifiquement recommandé de reclasser le poste de chef du secrétariat du Fonds au niveau de directeur.

41. Pour faire face aux dépenses de fonctionnement, de gestion et de contrôle du Fonds, l'équipe d'évaluation a recommandé que les deux tiers des dépenses d'appui aux programmes retenus par le Secrétariat de l'ONU soient mis à la disposition du Coordonnateur des secours d'urgence. Il sera ainsi possible de couvrir également les dépenses liées au renforcement des capacités des services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur le terrain et au déploiement d'équipes d'appui renforcé pour aider les coordonnateurs de l'action humanitaire et coordonnateur résidents et les organismes dans la planification, la conception et la coordination des interventions humanitaires, et dans l'élaboration des demandes et rapports présentés au Fonds. L'équipe d'évaluation a recommandé que le Coordonnateur des secours d'urgence soit autorisé à approuver les modifications apportées au budget du secrétariat du Fonds et à financer les besoins à satisfaire grâce aux économies effectuées dans d'autres secteurs.

42. S'agissant des changements apportés au secrétariat du Fonds, l'équipe d'évaluation a noté que les ajustements structurels devaient intervenir dans le cadre du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour assurer un contrôle approprié et des orientations concernant les mécanismes de financement des interventions humanitaires du fait que ces responsabilités étaient dispersées entre les divers services du Bureau. Reconnaissant qu'un nombre croissant de fonctionnaires du Bureau participent à la gestion des fonds pour les interventions d'urgence, l'équipe d'évaluation a recommandé que ces modalités soient rationalisées pour que le Coordonnateur des secours d'urgence puisse bénéficier de conseils cohérents, élaborés sous la supervision d'un directeur qui se consacre à plein temps au financement des interventions humanitaires.

43. En ce qui concerne le groupe consultatif⁹, l'équipe d'évaluation a noté qu'il avait joué un rôle important dans l'identification et l'examen de questions importantes concernant la gestion du Fonds et dans la fourniture de directives et conseils au Coordonnateur des secours d'urgence. Son mandat devrait être prolongé de deux ans et sa composition doit être renouvelée régulièrement, conformément à son statut de groupe comprenant des membres siégeant à titre individuel. L'équipe d'évaluation a recommandé que le conseil consultatif comprenne 16 membres et ne désigne plus de membres suppléants. Des informations plus étoffées concernant tous les États Membres qui apportent des contributions ont été également recommandées pour assurer un forum propice à l'engagement et permettre au Coordonnateur des secours d'urgence de faire rapport systématiquement sur les progrès réalisés par le Fonds, les difficultés qui surgissent et les ressources nécessaires.

44. S'agissant de l'administration des fonds, l'équipe d'évaluation a examiné l'utilisation des frais généraux imputés sur les dons du Fonds du fait qu'elle affecte l'efficacité de la fourniture des interventions financées par le Fonds. Tout en notant qu'il s'agissait d'une question complexe, l'équipe d'évaluation a recommandé que la valeur ajoutée aux divers niveaux de frais généraux (Secrétariat de l'ONU – 3 %, organismes – jusqu'à 7 %, organisations non gouvernementales – pourcentage variable) doit être rationalisée et liée spécifiquement aux services fournis. L'équipe d'évaluation a recommandé que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'entende avec les organismes sur le classement des projets en fonction du niveau d'appui administratif et de contrôle nécessaires compte tenu de la

⁹ Le groupe consultatif qui a été créé en application de la résolution 60/124 de l'Assemblée générale se réunit deux fois par an : 12 membres et quatre suppléants y siègent à titre individuel.

structure des dépenses d'appui indirectes de l'organisme concerné. Elle a également recommandé de rechercher un accord dans le cadre du Comité permanent interorganisations pour harmoniser la fourniture des frais généraux aux organisations non gouvernementales.

45. En ce qui concerne le rapport coût-efficacité, plusieurs organismes se sont déclarés préoccupés par l'approche axée sur les projets dans les allocations du Fonds, ce qui aboutit à une augmentation des coûts de transaction. L'équipe d'évaluation a conclu qu'une approche axée sur les projets était nécessaire pour que les dons au titre des interventions rapides soient versés au Fonds compte tenu des principales priorités identifiées par les coordonnateurs de l'action humanitaire et coordonnateurs résidents. Elle a cependant reconnu que pouvaient exister des possibilités d'une approche axée davantage sur les programmes pour la composante interventions sous-financées. Pour faciliter ce changement, l'équipe d'évaluation a noté qu'il fallait résoudre les questions de présentation de rapports financiers et que les organismes devaient maintenir et mettre à disposition les informations appropriées au niveau du pays, qui étaient limitées jusqu'à présent.

Financement et ressources complémentaires

46. L'équipe d'évaluation a félicité le Coordonnateur des secours d'urgence en poste et ses prédécesseurs pour avoir levé près de 1,1 milliard de dollars auprès d'une coalition sans précédent d'États Membres, notant que cet engagement mondial a permis aux États Membres de participer à toutes les interventions d'urgence humanitaires importantes. L'équipe d'évaluation a souligné qu'il était important pour le Fonds d'atteindre en 2008 l'objectif de 500 millions de dollars et elle a encouragé l'Assemblée générale à envisager d'inviter tous les États Membres à apporter des contributions en solidarité avec ceux qui sont touchés par les catastrophes dans le monde. Le succès futur du Fonds demeure tributaire de l'appui continu des États Membres à l'Assemblée en tant que contributeurs au Fonds et de ressources importants pour d'autres secteurs du système humanitaire, par le biais des dispositifs de mise en commun des fonds au niveau des pays et de ressources apportées directement par les donateurs. L'équipe d'évaluation a recommandé que l'importance de ressources du Fonds puisse être augmentée progressivement conformément aux demandes et parallèlement aux améliorations dans la capacité d'exécution des organismes ayant accès au Fonds et à la capacité de gestion du secrétariat du Fonds.

47. Les ressources apportées au Fonds ont été certes importantes, mais l'équipe d'évaluation a eu des difficultés à déterminer avec précision la part du Fonds sur le total des ressources apportées aux opérations humanitaires du fait que d'après certaines estimations elles ne représentent pas plus de 4 %¹⁰ des ressources annuelles affectées aux opérations humanitaires dans le monde. L'équipe d'évaluation a néanmoins conclu que la valeur ajoutée apportée par le Fonds provient de sa capacité à coopérer avec d'autres éléments de la réforme humanitaire et donc à « améliorer les opérations humanitaires et optimiser l'utilisation des ressources fournies par les donateurs pour les interventions humanitaires ». Jusqu'ici le Fonds et les dispositifs de mise en commun des fonds au niveau des

¹⁰ Un Fonds de 450 millions de dollars représente environ 3 % d'un montant de 14,2 milliards de dollars pour l'assistance humanitaire dans le monde en 2006, et 5 % d'un montant de 9,2 milliards de dollars (chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économiques) pour l'assistance humanitaire en 2007.

pays semblent avoir modifié sensiblement le financement des opérations humanitaires en rapprochant les décisions de financement des bénéficiaires, ce qui en améliore la pertinence et le caractère approprié.

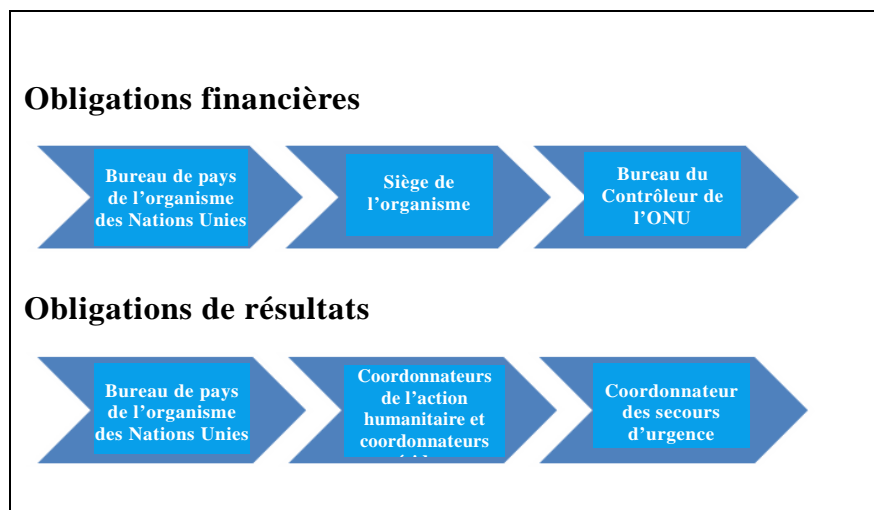
48. Bien que les décaissements du Fonds ne représentent qu'une petite partie des ressources affectées aux opérations humanitaires dans le monde, l'équipe d'évaluation a noté qu'ils avaient eu un impact beaucoup plus important sur les ressources demandées par les organismes et leurs partenaires par l'intermédiaire des procédures d'appels globaux et d'appels éclair. De manière générale les ressources affectées aux opérations humanitaires ont augmenté avec la création du Fonds et des dispositifs de mise en commun des fonds au niveau des pays, et les décaissements du Fonds constituent les neuf sources les plus importantes de financement pour les cinq principaux organismes humanitaires. Le Fonds a également eu un impact positif sur le caractère prévisible des ressources, les appels ayant été financés à hauteur de pourcentages sans précédent en une décennie. L'équipe d'évaluation a estimé que le Fonds n'a pas eu de conséquences négatives sur les ressources des organisations non gouvernementales.

49. En ce qui concerne les ressources complémentaires, l'équipe d'évaluation a examiné les contributions apportées par les sept principaux donateurs au Fonds, qui provenaient de budgets additionnels et non de ressources bilatérales ou de celles affectées directement aux opérations humanitaires. L'équipe d'évaluation a noté toutefois dans son rapport que ce n'était pas le cas pour les autres donateurs.

Amélioration de l'obligation redditionnelle

50. L'équipe d'évaluation a examiné plusieurs facteurs relatifs à l'obligation redditionnelle et leurs conséquences sur la capacité du Fonds à atteindre ses objectifs. La complexité de cette question résulte en partie de l'existence d'une double obligation : les bureaux des pays des organismes doivent rendre des comptes d'une part au Coordonnateur des secours d'urgence, par l'intermédiaire des coordonnateurs de l'action humanitaire et coordonnateurs résidents, et d'autre part au Bureau du Contrôleur, par le biais de leur siège (Voir diagramme 5). Ces relations affectent la présentation des rapports ainsi que le suivi et l'évaluation des projets. L'équipe d'évaluation a noté que les avis divergeaient sur la question de savoir comment l'obligation redditionnelle devait être remplie vis-à-vis des donateurs, des organismes et des coordonnateurs de l'action humanitaire et coordonnateurs résidents. Elle a recommandé de préciser leurs rôles respectifs en consultation avec les parties prenantes intéressées. L'établissement d'un cadre de fonctionnement et d'obligation redditionnelle qui décrit ces obligations parallèles peut apporter un début de solution à cette question.

Diagramme V
Obligation redditionnelle concernant les dons du Fonds



51. Pour que ce système d'obligations parallèles puisse fonctionner efficacement, l'équipe d'évaluation a recommandé que les systèmes de suivi et de présentation des rapports des organismes soient clairement détaillés et inclus dans toutes les propositions, les résultats étant communiqués systématiquement aux coordonnateurs de l'action humanitaire et coordonnateurs résidents ainsi qu'à l'équipe de pays. En deuxième lieu, l'équipe d'évaluation a noté que le Coordonnateur des secours d'urgence devrait, en sa qualité de directeur du Fonds, recourir à divers outils de « contrôle de la qualité », comme par exemple les audits indépendants des programmes et des évaluations en temps réel, qui permettront de s'assurer que les projets sont exécutés conformément aux normes appropriées et que les ressources sont utilisées efficacement. Un tel système permettra également de prendre en compte les préoccupations des évaluateurs selon lesquels peu d'éléments permettraient d'affirmer qu'un suivi et une évaluation systématiques avaient été entrepris pour les projets financés par le Fonds¹¹ bien qu'un nombre important de projets prévoient dans leurs budgets des ressources pour le suivi et l'évaluation. L'équipe d'évaluation a également recommandé qu'un nouvel examen indépendant du Fonds soit effectué au début de 2011.

52. La qualité de la partie narrative des rapports laissait généralement à désirer et était inégale, bien que le secrétariat du Fonds ait pris des mesures en 2008 pour introduire un nouveau cadre de présentation des rapports permettant d'assurer une meilleure qualité. Comme pour la présentation des rapports financiers, l'équipe d'évaluation a estimé que les multiples rapports¹² demandés aux organismes avaient entraîné des coûts de transaction importants sans nécessairement améliorer l'obligation redditionnelle. Cette situation était aggravée par l'incompatibilité des systèmes de présentation de rapports financiers utilisés par le Secrétariat de l'ONU

¹¹ Les organismes appliquent leur propre système de suivi et d'évaluation internes pour assurer l'exécution des projets financés par le Fonds.

¹² La présentation de rapports financiers est régie par le règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et gérée par le Bureau du Contrôleur.

et ceux employés par les organismes. L'équipe d'évaluation a conseillé au Coordonnateur des secours d'urgence de demander au Contrôleur de coopérer avec les organismes pour rationaliser le système de présentation des rapports financiers du Fonds. Elle a également recommandé que les organismes bénéficient de souplesse pour modifier leur budget, avec l'approbation des coordonnateurs de l'action humanitaire et coordonnateurs résidents, pour tenir compte de l'évolution de la situation et des priorités dans le cadre d'une même situation d'urgence.

53. En ce qui concerne la transparence, l'équipe d'évaluation a recommandé qu'une stratégie de communication soit élaborée pour le Fonds qui mettra au point des systèmes de diffusion de l'information. Il sera ainsi possible non seulement d'améliorer la transparence et l'obligation redditionnelle vis-à-vis des principales parties prenantes du Fonds, mais également de faire mieux connaître l'existence et l'utilité de cet instrument. Cela permettra également de prendre en compte les préoccupations des États Membres concernant la diffusion plus régulière d'informations, en plus du site Internet et du bulletin d'information mensuel du Fonds. L'élaboration d'un rapport annuel du Fonds a été également recommandée.

Contribution du Fonds aux opérations humanitaires

54. Dans le cadre de l'évaluation, l'équipe a examiné la contributions du Fonds à l'amélioration des opérations humanitaires. Bien qu'il ait été difficile de déterminer le rôle joué par le Fonds à cet égard en raison des relations d'interdépendance du financement des intervention humanitaire et de l'absence de données de référence fiables dans de nombreuses situations d'urgence, l'équipe d'évaluation a noté que le volume, la rapidité et la cohérence des opérations humanitaires s'étaient améliorés grâce au Fonds. Par ailleurs les données provenant d'études de cas avaient montré que le Fonds et les dispositifs de mise en commun des fonds au niveau des pays avaient renforcé l'exécution des interventions humanitaires compte tenu des besoins évalués. L'accès au Fonds avait les coordonnateurs de l'action humanitaire et coordonnateurs résidents ainsi que les équipes de pays à effectuer des évaluations coordonnées des besoins en vue de prendre des décisions financières en toute connaissance de cause.

55. En ce qui concerne le fonctionnement du Fonds, l'équipe d'évaluation a examiné l'application des directives du Fonds concernant les « critères d'importance vitale » qui avaient été élaborés en consultation avec les organismes pour définir les activités pouvant bénéficier du financement du Fonds et approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence en août 2007. L'équipe d'évaluation a noté que ces directives constituaient un progrès mais qu'il fallait apporter une attention plus grande au contexte dans lequel ces activités se déroulaient. Une définition générale des critères d'importance vitale donnait certainement aux organismes une certaine souplesse pour répondre aux besoins, mais l'équipe d'évaluation a noté que l'établissement des priorités et le ciblage de l'assistance devaient être renforcés pour veiller à ce que les ressources soient utilisées pour les activités découlant des situations d'urgence humanitaire.

56. L'équipe d'évaluation a jugé que certains projets n'étaient pas pertinents ni appropriés pour les interventions humanitaires, soit en raison de délais dans l'exécution ou d'un ciblage insuffisant des bénéficiaires, soit parce que l'activité en question visait à remédier à des problèmes de sous-développement à long terme. À l'exception de ces cas, l'équipe d'évaluation a estimé que dans l'ensemble, les

décaissements effectués par le Fonds étaient tout à fait pertinents et adaptés aux communautés touchées par les catastrophes, bien qu'une attention plus grande doive être apportée à l'élaboration de programmes plus soucieux d'égalité des sexes. Les données ont également montré que la décentralisation des décisions et la mise à disposition rapide des ressources avaient facilité l'exécution de projets permettant de répondre sans délai aux besoins avérés.

57. L'équipe d'évaluation a estimé que le Fonds n'avait pas eu d'impact sensible sur la qualité du fonctionnement des organismes, qui demeurait variable, selon l'organisme et le pays, ce dont le Fonds n'était pas responsable. Il en va de même pour l'obligation redditionnelle vis-à-vis des bénéficiaires. Lorsque les organismes appliquaient de bonnes pratiques dans ce domaine, l'obligation redditionnelle était respectée; dans le cas contraire, les résultats étaient moins probants. De manière générale le Fonds tendait à accentuer les aspects déjà positifs mais il n'avait eu qu'un impact faible ou nul dans les situations qui laissaient à désirer.

C. Recommandations de l'équipe d'évaluation

58. Conformément à son mandat, l'équipe d'évaluation s'est efforcée de fournir des recommandations aux États Membres et au système des Nations Unies aux niveaux stratégique et opérationnel sur la question de savoir si le Fonds devait continuer sous sa forme actuelle et, dans ce cas, comment améliorer son fonctionnement. L'équipe d'évaluation a présenté quatre recommandations stratégiques (voir l'encadré ci-après) et 33 recommandations opérationnelles dans son rapport.

Évaluation du Fonds à la fin de la deuxième années de fonctionnement : recommandations stratégiques

Recommandation 1 : Le Fonds doit être maintenu conformément à son mandat actuel. Ses ressources doivent pouvoir augmenter progressivement en fonction des demandes et parallèlement à l'amélioration de la capacité d'exécution des organismes des Nations Unies et de l'OIM et de la capacité de gestion du secrétariat du Fonds.

Recommandation 2 : La qualité des programmes financés par le Fonds doit devenir plus homogène. À cette fin et sans affecter la rapidité de la prise de décision, les critères relatifs à l'approbation des projets et leur application doivent être mieux définis, y compris l'application des « critères d'importance vitale », l'évaluation des capacités les organismes, les délais d'exécution et l'utilisation des évaluations des besoins.

Recommandation 3 : Les capacités du secrétariat du Fonds et des équipes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur le terrain doivent être renforcées pour assurer l'examen rapide des demandes et la prise de décisions judicieuses; le décaissement des fonds aux partenaires d'exécution doit être accéléré, ce qui garantira des interventions plus rapides et un meilleur rapport coût-efficacité. Par ailleurs les frais généraux doivent être examinés et le mandat du Groupe consultatif du Fonds doit être prolongé.

Recommandation 4 : Les multiples obligations redditionnelles du Fonds doivent être précisées en consultation avec le Contrôleur de l'ONU et les organismes afin de clarifier les rôles respectifs de tous les acteurs; le Coordonnateur des secours d'urgence doit veiller à ce que les organismes disposent de systèmes appropriés de suivi et d'évaluation et qu'ils utilisent des mécanismes de contrôle de la qualité pour l'évaluation des projets du Fonds, sans pour autant entraver l'exécution.

D. Évaluation : étapes suivantes

59. Comme mentionné plus haut, il n'a pas été possible, faute de temps, d'examiner les conclusions et recommandations de l'évaluation avec les principales parties prenantes. Les réponses détaillées à l'évaluation seront élaborées et fournies aux États Membres lors de la session plénière de l'Assemblée générale consacrée aux affaires humanitaires. Cependant les grandes lignes du rapport ont été accueillies avec satisfaction et acceptées.

60. Il est important de noter que certaines des recommandations ont été déjà mises en œuvre en tout ou en partie tandis que l'application d'autres recommandations doit encore faire l'objet d'examen. Ainsi par exemple le secrétariat du Fonds a déjà prévu, en consultation avec les organismes, d'examiner la méthode employée pour les allocations au titre des interventions sous-financées pour déterminer si des améliorations pouvaient y être apportées. L'évaluation a attiré l'attention sur certaines préoccupations, mais elle n'a pas montré de façon satisfaisante que les allocations au titre des interventions sous-financées étaient régies par un processus rigoureux conformément aux procédures établies pour cette composante qui avaient été élaborées en consultation avec les organismes. En faisant appel à divers sortes de données et en menant de nombreuses consultations, le Coordonnateur des secours d'urgence a pris des décisions fondées sur divers facteurs pour déterminer les pays bénéficiaires, l'accent étant mis sur les besoins et les principes humanitaires.

61. Certaines des conclusions de l'évaluation ont également mis en lumière des préoccupations de longue date concernant le système d'interventions humanitaires et elles doivent être considérées dans un contexte plus large. Plus particulièrement, les organismes ont noté que les questions relatives aux accords de partenariat devaient être examinées dans un cadre plus large du fait que ces questions n'étaient pas spécifiques au Fonds. D'autres ont fait observer que l'évaluation ne prenait pas suffisamment en compte les récentes discussions sur cette question qui s'étaient tenues au Comité permanent interorganisations. En raison de l'absence de données sur la rapidité des décaissements aux organisations non gouvernementales il était également difficile de déterminer les goulots d'étranglement et d'apporter des améliorations spécifiques.

62. En ce qui concerne les autres questions, telles que les frais généraux, les organismes ont fait observer que les modifications ne pouvaient être apportées que par leur conseil d'administration (le cas échéant). Les organismes se sont déclarés préoccupés à deux titres : tout d'abord en ce qui concerne l'établissement de cadres de gestion de l'information au niveau des pays qui permettront l'allocation des ressources en fonction des programmes, cette solution risquait à leur avis d'entraîner l'accroissement des coûts de transaction. En deuxième lieu, s'agissant de

la conclusion du rapport selon laquelle une approche de programme n'était pas possible pour la composante interventions rapides, les organismes ont fait valoir qu'elle contredisait les principes régissant les bonnes pratiques dans l'action humanitaire et l'approche fondée sur les programmes adoptée par un certain nombre d'organismes. Certaines parties prenantes ne partageaient pas non plus l'opinion de l'équipe d'évaluation sur l'application des critères d'importance vitale.

63. Le Bureau du Contrôleur n'accepte pas les observations sur sa capacité à agir rapidement dans les situations d'urgence et conteste les recommandations de l'évaluation concernant l'allocation des dépenses d'appui aux programmes retenues par le Secrétariat de l'ONU ainsi que d'autres conclusions du rapport.

IV. Niveaux de financement

64. Au cours de la période considérée dans le rapport, 89 États Membres, un observateur permanent, un gouvernement local et six organisations privées ainsi que des particuliers, par l'intermédiaire de la Fondation pour les Nations Unies, ont apporté un montant total de 809 millions de dollars au Fonds (voir l'annexe I). Une conférence de haut niveau se tiendra le 4 décembre 2008 à New York pour solliciter un appui aux opérations du Fonds en 2009. Cette réunion sera l'occasion pour les États Membres et d'autres partenaires d'annoncer de nouvelles contributions et d'accroître l'appui financier et politique généralisé au Fonds. Les contributions apportées au Fonds doivent s'ajouter aux engagements au titre des programmes humanitaires et aux ressources fournies pour la coopération internationale au développement.

65. Un certain nombre d'États Membres ont opté pour des engagements pluriannuels et les autres États Membres sont encouragés à faire de même pour renforcer le caractère prévisible et durable du financement du Fonds. Le succès futur du Fonds est tributaire de l'appui qui lui est apporté pour qu'il puisse atteindre la cible annuelle de 500 millions de dollars fixée par l'Assemblée générale.

V. Conclusions et recommandations

66. À l'issue de l'évaluation du fonctionnement du Fonds, l'équipe d'évaluation a estimé que le Fonds était un outil utile et impartial et qu'il était devenu en peu de temps un élément essentiel de l'action humanitaire internationale. Il a de manière générale atteint les objectifs fixés par l'Assemblée générale en permettant aux organismes de faire démarrer des interventions dans les crises soudaines, d'intervenir rapidement lorsque la situation se détériorait soudainement ou que les activités humanitaires nécessitaient des mesures où le facteur temps était décisif et de répondre de façon prévisible aux besoins d'importance vitale dans les situations d'urgence sous-financées. Les domaines d'amélioration décrits dans l'évaluation seront abordés sans délai pour veiller à ce que le Fonds puisse continuer sur sa lancée. À cet égard il est important de renforcer le secrétariat du Fonds et de s'assurer que le Coordonnateur des secours d'urgence dispose de ressources suffisantes pour faire face aux dépenses de fonctionnement, de gestion et de contrôle du Fonds.

67. Pour que le Fonds demeure un outil d'intervention efficace, il doit être approvisionné de façon satisfaisante pour pouvoir atteindre la cible annuelle de 500 millions de dollars fixée par l'Assemblée générale. À cet égard tous les États Membres sont encouragés à apporter des contributions au Fonds pour donner corps à l'engagement mondial pris par l'Assemblée générale et en solidarité avec les victimes des catastrophes dans le monde. Le Fonds doit fonctionner au profit de tous grâce à l'aide apportée par tous les membres de la communauté internationale en fonction de leurs moyens. Des engagements précoces et pluriannuels en faveur du Fonds en assureront le caractère prévisible ainsi que l'accès durable aux ressources pour les interventions humanitaires. L'importance des ressources du Fonds doivent pouvoir augmenter progressivement en fonction des demandes.

68. Le Fonds ne sera couronné de succès que s'il est complété par des ressources financières importantes dans d'autres parties du système, y compris les sources traditionnelles de financement des programmes humanitaires ainsi que les ressources affectées aux activités de préparation aux situations d'urgence et de relèvement rapide. Les États Membres doivent continuer d'appuyer les réserves d'urgence propres des organismes outre les dispositifs de mise en commun des fonds au niveau des pays, comme les fonds d'intervention d'urgence et les fonds humanitaires communs, qui étaient considérés dans l'évaluation comme des éléments essentiels à l'efficacité du Fonds.

69. Enfin l'Assemblée générale pourrait souhaiter garder à l'examen les progrès réalisés par le Fonds. À cet égard les États Membres peuvent envisager de demander qu'un nouvel examen indépendant du Fonds soit effectué au début de 2011.

Annexe I

**Montant total des contributions au Fonds central
d'intervention pour les urgences humanitaires
1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008**

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Contribution annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>
Albanie		3 000,00	3 000,00
Algérie	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Afrique du Sud	240 000,00	221 538,45	221 538,45
Allemagne	6 597 500,00	14 790 000,00	14 790 000,00
Andorre	29 735,20	29 499,00	
Antigua-et-Barbuda	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Arabie saoudite ^a	50 000,00	50 000,00	
Argentine		30 000,00	30 000,00
Arménie	5 000,00	5 000,00	
Australie	8 760 000,00	9 517 000,00	9 517 000,00
Autriche	401 430,00	673 905,00	673 905,00
Azerbaïdjan	20 000,00		
Bahamas	50 000,00		
Bangladesh		5 000,00	5 000,00
Belgique	2 988 913,90	3 115 264,80	
Bhoutan		1 480,00	1 480,00
Bosnie-Herzégovine		5 000,00	5 000,00
Botswana		5 000,00	5 000,00
Brésil	30 000,00	50 000,00	50 000,00
Brunéi Darussalam	50 000,00		
Bulgarie	10 000,00	10 000,00	5 000,00
Canada	35 116 374,03	39 037 522,76	39 037 522,76
Chili	30 000,00	100 000,00	100 000,00
Chine	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Colombie	20 000,00		
Croatie	20 000,00	34 000,00	34 000,00
Chypre	30 000,00		
Danemark	8 742 383,64	9 931 472,84	9 931 472,84
Djibouti		2 000,00	
Égypte	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Émirats arabes unis		50 000,00	50 000,00
Équateur	20 000,00		
Espagne	20 692 484,00	30 915 984,00	30 915 984,00

<i>Donateur</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Contribution annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>
Estonie	739,00	91 200,00	91 200,00
Ex-République yougoslave de Macédoine		2 000,00	2 000,00
Finlande	6 726 000,00	7 791 000,00	7 791 000,00
France	1 312 100,00	1 566 500,00	1 566 500,00
Ghana		5 000,00	
Grèce		300 000,00	300 000,00
Guatemala		10 000,00	10 000,00
Guyana		5 000,00	
Haïti		5 000,00	
Hongrie	10 000,00	20 000,00	20 000,00
Inde	1 000 000,00		
Indonésie	100 000,00	100 000,00	
Irlande	26 273 974,00	33 301 074,00	33 301 074,00
Islande	1 000 000,00		
Israël	30 000,00	15 000,00	15 000,00
Italie	2 670 400,23	3 500 000,00	
Jamaïque	5 000,00		
Japon		1 000 000,00	1 000 000,00
Kazakhstan	50 000,00	50 000,00	
Koweït		50 000,00	50 000,00
Lettonie		20 000,00	20 000,00
Liban	3 000,00		
Liechtenstein	123 243,78	175 562,00	
Lituanie		20 844,62	20 844,62
Luxembourg	5 610 800,00	6 190 400,00	6 190 400,00
Malaisie	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Maldives		1 000,00	
Malte	10 000,00		
Maroc		5 000,00	5 000,00
Mexique	50 000,00	100 000,00	
Monaco	35 000,00	139 313,48	
Mongolie		10 000,00	
Monténégro		2 500,00	2 500,00
Norvège	55 066 049,29	55 258 765,36	55 258 765,36
Nouvelle-Zélande	762 700,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Pakistan	19 967,16	20 000,00	
Pays-Bas	53 400 000,00	63 900 000,00	63 900 000,00
Pérou	5 000,00	5 000,00	
Philippines	5 000,00	5 841,68	1 478,24

<i>Donateur</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Contribution annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>
Pologne	510 000,00		
Portugal	268 540,00	312 400,00	
Qatar		100 000,00	
République arabe syrienne		5 000,00	
République de Corée	1 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
République tchèque	121 353,33	153 874,56	153 874,56
Roumanie	359 625,00		
Royaume-Uni	83 726 040,00	80 239 000,00	80 239 000,00
Saint-Marin		4 412,74	4 412,74
Saint-Siège ^b		5 000,00	5 000,00
Slovénie	50 000,00	50 000,00	
Sri Lanka	10 000,00	10 000,00	
Suède	51 045 497,93	56 264 400,17	56 264 400,17
Suisse	8 194 982,25	7 241 824,57	7 241 824,57
Thaïlande	10 000,00	20 000,00	20 000,00
Trinité-et-Tobago	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Tunisie		5 000,00	
Turquie	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Alexander Bodini		10 000,00	10 000,00
Disaster Resource Network	9 978,00	10 000,00	10 000,00
Humanity First	10 000,00		
Préfecture de Hyogo (Japon)	435 578,01		
Dons de particuliers par l'intermédiaire de la Fondation pour les Nations Unies ^c	117 959,00	707 678,00	207 678,00
Groupe SCOR		200 000,00	200 000,00
Total	385 089 965,91	432 102 258,03	423 974 568,79

^a L'Arabie saoudite apportera une contribution de 50 000 dollars des États-Unis par an au cours des 17 prochaines années.

^b Le Saint-Siège est un État observateur.

^c Y compris les contributions versées par Western Union et PriceWaterhouseCoopers.

Note : 1) Les montants reçus sont inscrits au taux de change en vigueur le jour de la réception du dépôt et peuvent être différents des contributions annoncées en raison des fluctuations des taux de change. 2) Les montants spécifiés ne constituent pas des documents financiers officiels de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe II

**Montant total des ressources engagées par le Fonds
central d'intervention pour les urgences humanitaires
1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008**

(En dollars des États-Unis)

Pays	2007			2008		
	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé
Afghanistan	5 434 407		5 434 407	9 446 560	4 175 162	13 621 722
Angola	3 216 435	4 499 828	7 716 263	1 498 653		1 498 653
Arménie	299 787		299 787			
Bangladesh	25 474 096	1 000 000	26 747 096	1 000,00		1 000 000
Bolivie	2 000 000		2 000 000	2 271 874		2 271 874
Burkina Faso	1 796 080	877 908	2 673 988		3 999 999	3 999 999
Burundi		8 500 000	8 500 000			
Cameroun				4 720 260	2 000 000	6 720 266
Chine				8 045 731		
Colombie	2 253 044		2 253 044	1 838 333		1 838 333
Comores				534 037		534 037
Congo	881 701	1 099 971	1 981 672		2 011 654	2 011 654
Côte d'Ivoire	1 677 450	6 817 410	8 494 860	2 012 459	7 002 959	9 015 418
Djibouti	1 575 570		1 575 570	2 579 639		2 579 639
Érythrée		3 000 909	3 000 909	996 245		996 245
Éthiopie	3 367 543	8 998 116	12 365 659		9 651 153	9 651 153
Géorgie	161 599		161 599			
Ghana	2 496 956		2 496 956			
Guinée	10 821 314		10 821 314			
Haïti	591 817	3 276 605	3 868 422	5 846 936		5 846 936
Indonésie	1 255 042		1 255 042			
Iraq	3 533 359		3 533 359	6 636 654		6 636 654
Jordanie				3 543 119		3 543 119
Kenya	1 944 057	3 002 501	4 946 558	7 022 854	6 406 348	13 429 202
Lesotho	4 742 070		4 742 070	239 438		239 438
Liban	5 676 248		5 676 248			
Libéria	2 199 555	1 461 597	3 661 152			
Madagascar	3 431 553		3 431 553	5 001 769		5 001 769
Mali	1 017 103		1 017 103		3 198 972	3 198 972
Mauritanie	849 889	854 731	1 701 620			
Mexique	1 693 550		1 693 550			
Mozambique	12 232 995		12 232 995	4 839 160		

Pays	2007			2008		
	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé	Interventions rapides	Interventions sous-financées	Montant total engagé
Myanmar		1 803 312	1 803 312	22 417 366	2 019 979	24 437 345
Namibie		999 999	999 999			
Népal	1 000,00		1 000,00		5 997 698	5 997 698
Nicaragua	4 975 500		4 975 500			
Niger		2 000 023	2 000 023	1 755 870	6 499 999	8 255 869
Ouganda	13 001 015	13 001 015				
Pakistan	5 806 965		5 806 965		6 808 525	6 808 525
Pérou	9 591 713		9 591 713			
Philippines	938 214		938 214			
République arabe syrienne				4 999 654		4 999 654
République Centrafricaine		6 778 722	6 778 722	3 387 014		3 387 014
République démocratique du Congo	5 000,00	47 506 578	32 506 578		38 106 996	38 106 996
République dominicaine	3 879 893		3 879 893			
République populaire démocratique de Corée	6 100	4 998 577	11 098 577			
République-Unie de Tanzanie	1 200 061		1 200 061			
Rwanda	416 325		416 325			
Sénégal	348 285		348 285			
Somalie	14 664 775	1 000 000	15 664 775	6 039 251		6 039 251
Soudan	19 475 033	6 000 000	25 475 033	15 014 515		15 014 515
Sri Lanka	10 888 085		10 888 085	6 915 915		6 915 915
Swaziland	3 136 815		3 136 815			
Tadjikistan	119 814		119 814	5 647 721		5 647 721
Tanzanie	1 200 061		1 200 061			
Tchad	7 280 842	979 050	8 259 892	4 353 540		4 353 540
Territoire palestinien occupé	2 525 949	3 659 510	6 185 459	4 988 364		4 988 364
Timor-Leste	1 300 564		1 300 564			
Togo	3 802 932		3 802 932			
Yémen	3 434 576		3 434 576	3 718 109		3 718 109
Zimbabwe	8 000 000	3 999 076	11 999 076		4 493 657	4 493 657
Total	227 780 576	123 114 422	350 894 999	147 311 040	101 773 107	249 084 147

* Montants engagés approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence.

Annexe III

Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires – prêts 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008

(En dollars des États-Unis)

<i>Organisme</i>	<i>Pays</i>	<i>Montant</i>
2007		
Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix	Soudan	3 000 000
UNICEF	Soudan	15 000 000
FAO	Soudan	9 679 925
PAM	Soudan	10 000 000
PNUD	Soudan	2 660 510
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Soudan	1 000 000
Total		41 340 435
2008		
PAM	République démocratique du Congo	3 750 000
PAM	Éthiopie	26 250 000
Total		30 000 000